

Note d'unité

MRB - Centre bus de Montrouge

N° MRB 2018-072 | Décision du 2 juillet 2018

Décision n° MRB 2018-072 du 2 juillet 2018 portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge au gestionnaire du site de Montrouge

Le directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge,

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2017-107 consentie le 4 août 2017 au directeur du département Matériel Roulant Bus [MRB] par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRB 2017-D-0501 consentie le 7 août 2017 au directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge par le directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à Nicolas CARLIER, gestionnaire du site de Montrouge, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle de Montrouge :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Nicolas CARLIER, gestionnaire du site de Montrouge, de donner délégation à :

- Marine BOUET-ERBIN, responsable maintenance du site de Coentzin, ou à



- Ludivine JACQUIER, responsable maintenance du Relais Bus de Massy, ou à
- Claude AUFSATZ, responsable d'atelier du site de Coirentin, ou à
- Laurent TAUSCHER, responsable d'atelier du Relais Bus de Massy, ou à
- Nicolas BICHON, responsable d'équipe mécanique du site de Coirentin, ou à
- Marc BRANGOULO, responsable d'équipe de nuit du site de Coirentin, ou à
- Jean-Carlo CAMPANACHO, responsable d'équipe de soirée du site de Coirentin, ou à
- Jean-Marc GIAT, responsable pôle technique du site de Coirentin, ou à
- Jean-François PLANCY, responsable production du Relais Bus de Massy
- Mathieu MULLER, responsable d'équipe du Relais Bus de Massy, ou à
- Fabrice CONTICELLO, responsable d'équipe de nuit du Relais Bus de Massy, ou à
- Philippe GAUJOUR, responsable pôle technique du Relais Bus de Massy.

à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision annule et remplace la note d'unité n° MRB 2018-037 du 5 avril 2018.

Article 4

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 2 juillet 2018

Victor GANIVET

Directeur de l'unité opérationnelle centre bus de Montrouge